AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0161
FR0000060329-FS0070

27 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PSB INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2014, complété par un courrier reçu le 27 janvier, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES et détenir, pour le compte dudit fonds, 181 300 actions PSB INDUSTRIES représentant 295 300 de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions PSB INDUSTRIES sur le marché et à la mise au porteur de 70 000 actions PSB INDUSTRIES.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 6 046 417 droits de vote (par suite de la perte de 70 000 droits de vote double attachés aux 70 000 actions PSB INDUSTRIES mises au porteur par la société Jousse Morillon Investissement), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.